



**OPAC 36**

**OFFICE PUBLIC  
DE L'HABITAT**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

**Travaux de réfection des colonnes EU/EV/EP d'un  
bâtiment de 98 logements collectifs à Châteauroux -  
NPRU PrIN**

---

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 31 mai 2024 à 12:00

**Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre**  
**Direction des Achats et des Moyens Généraux**  
90 avenue Charles de Gaulle  
BP 115  
36002 CHÂTEAUROUX cedex

**ANRU**  
Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine

**ActionLogement** 

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Travaux de réfection des colonnes EU/EV/EP d'un bâtiment de 98 logements collectifs à Châteauroux - NPRU PrIN
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Nombre de lots</b>	Sans lots
	<b>Délai de validité des offres</b>	4 mois
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Avec
	<b>Clause sociale</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	3 mois (y compris la période de préparation de 30 jours)
	<b>Négociation</b>	Avec

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires .....	4
2 - Conditions de la consultation .....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes .....	5
2.4 - Développement durable .....	5
3 - Les intervenants .....	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre .....	5
3.2 - Contrôle technique.....	5
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat .....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	6
5 - Contenu du dossier de consultation .....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	6
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Présentation des variantes .....	8
6.3 - Visites sur site .....	8
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau.....	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	8
7.1 - Transmission électronique .....	8
7.2 - Transmission sous support papier .....	10
8 - Examen des candidatures et des offres .....	10
8.1 - Sélection des candidatures.....	10
8.2 - Attribution des marchés.....	10
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	12
8.4 - Attestations liées à l'attribution .....	12
9 - Renseignements complémentaires.....	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	12
9.2 - Procédures de recours .....	12
10 - Clauses complémentaires .....	13

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'exécution des prestations suivantes :

### Travaux de réfection des colonnes EU/EV/EP d'un bâtiment de 98 logements collectifs à Châteauroux - NPRU PrIN

Lieu(x) d'exécution :  
Saint Jean - Espace Clément Ader  
3 à 13 rue F. Maillaud  
36000 CHATEAUROUX

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454100-5	Travaux de réfection

## 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Les candidats peuvent se présenter en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements. Cependant, un candidat ne peut être mandataire de plus d'un seul groupement.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Toutefois en cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire des autres membres du groupement.

### 2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, en plus de la solution de base, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales définies au cahier des charges et particulièrement le point suivant :

**En aucun cas, la variante ne pourra modifier le procédé technique défini (résine polyuréthane).**

La ou les variantes proposées par les candidats ne devront pas modifier l'objet initial du marché, ni entraîner un trop important surcout. Elles pourront éventuellement porter sur une conception de matériaux différentes mais proposant des performances techniques équivalentes aux prescriptions techniques de base.

Celles-ci peuvent être soit des solutions alternatives, soit des prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E).

Il est précisé que les solutions alternatives proposées seront prises compte pour l'analyse des offres.

En revanche, toute P.S.E proposée par le candidat ne sera pas prise en compte pour le jugement des offres. En effet, l'analyse porte dans ce cas uniquement sur la solution de base. Si l'offre classée n°1 comporte en sus une ou plusieurs prestations supplémentaires, elles seront alors examinées par le représentant du pouvoir adjudicateur qui décidera ensuite de les retenir ou pas.



**La réponse à la solution de base est obligatoire.**

### 2.4 - Développement durable

#### Conditions d'exécution à caractère environnemental

Il est prévu une obligation environnementale dans l'exécution du marché. Cette obligation portera sur les informations définies par le candidat dans son mémoire technique notamment sur les modalités de gestion des déchets.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

### 3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

### 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé n'est prévue pour cette opération.

Toutefois, le titulaire doit respecter les dispositions de l'article L. 5212-1 à 4 du Code du travail sur l'emploi des travailleurs handicapés, ainsi que le plan de prévention en matière d'hygiène et sécurité sur le chantier conformément à l'article 3.13 du CCTP.

## 4 - Conditions relatives au contrat

#### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution est de 3 mois (y compris la période de préparation de 30 jours).

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

#### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Subvention Région, Subvention ANRU, Prêt AL et Prêt CDC

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent bénéficier de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement. Dans le cas contraire, aucune avance ne sera versée.

#### **4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le document "Récapitulatif de l'offre"
- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe « cadre de mémoire technique »
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe "clause RGPD"
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le dossier Technique Amiante (DTA)
- Les plans

Le Dossier de Consultation des Entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse [https://www.opac36.fr/les\\_marches\\_publics.html](https://www.opac36.fr/les_marches_publics.html)

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **6 - Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature (disponibles gratuitement sur le site [www.opac36.fr](http://www.opac36.fr)), ou le Document Unique de Marché Européen (DUME).

S'ils n'utilisent pas ces formulaires, les candidats produiront, conformément au Code de la Commande Publique, tous les renseignements suivants permettant de juger leur situation juridique, leur capacité économique et financière ainsi que les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner visés aux articles du Code de la Commande Publique et notamment que sa candidature ne crée pas de conflit d'intérêt.
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
Le document "Récapitulatif de l'offre"
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
Le mémoire technique justifiant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant ( <b>cadre joint au DCE à compléter impérativement</b> ). Ce document comprendra et se limitera aux éléments permettant le jugement du critère « valeur technique » défini au présent règlement. Ce mémoire technique sera limité à 20 pages (hors annexes fiches matériel)

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

**NOTA : Dans un souci de simplification des démarches, l'acte d'engagement ne sera transmis qu'au candidat attributaire et contractualisera l'offre retenue. Il sera retourné au Pouvoir Adjudicateur, si possible signé électroniquement, dans le délai imparti fixé dans le courrier l'informant que son offre est retenue.**

## 6.2 - Présentation des variantes

Pour chaque variante qu'il présente, le candidat indiquera, outre les répercussions sur le montant de l'offre de base, les adaptations apportées tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

Par ailleurs, le candidat devra impérativement **intituler et numéroter chaque variante proposée**, afin de permettre une **identification claire et précise**.

A titre d'exemple :

- Variante facultative 1 (VF 1) « Intitulé de la variante »
- Variante facultative 2 (VF 2) « Intitulé de la variante »

Etc....

## 6.3 - Visites sur site

Afin d'établir son offre en toute connaissance de cause, une visite des lieux est **vivement recommandée**. Le candidat pourra se rendre sur les lieux pour constater «de visu » toutes les conditions physiques et toutes les sujétions relatives au lieu de travail, aux accès, aux abords, à l'exécution des travaux à pied d'œuvre ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier.

Le cas échéant, pour effectuer la visite, le candidat pourra prendre rendez-vous auprès de Monsieur Sébastien BICHWILLER par téléphone au 06.80.47.50.55.

## 6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :  
..... pendant le délai de ....  
ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : .....

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

# 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : [https://www.opac36.fr/les\\_marches\\_publics.html](https://www.opac36.fr/les_marches_publics.html).

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

OPAC 36  
Direction des Achats et des Moyens Généraux  
90 Avenue Charles de Gaulle  
36 000 CHATEAURoux

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

**La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation pour le dépôt des offres.**

**Toutefois le Pouvoir Adjudicateur incitera vivement l'attributaire à signer si possible son offre électroniquement avant la notification du marché. La Direction des Achats reste à votre disposition pour vous accompagner dans la démarche.**

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
1.1-Méthodologie et logistique	65.0 %
1.2-Fourniture et Matériaux	25.0 %
1.3-Gestion des déchets de chantier	10.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Chaque critère fait l'objet d'une notation sur 10 qui sera ensuite multipliée par le coefficient de pondération. La somme de ces résultats constitue la note finale utilisée pour le jugement des offres.

**Analyse des variantes facultatives** : Les variantes présentées à l'initiative du candidat seront analysées dans les conditions indiquées à l'article 2.3 du présent document.

Pour rappel : Le candidat devra impérativement, intituler et numéroter chaque variante proposée, afin de permettre une identification claire et précise conformément à l'article 6.2 du présent document.

### 8.2.1 - Analyse du Critère Valeur technique

Le critère « Valeur technique » sera noté sur 10 en fonction du mémoire technique fourni et rédigé selon les sous-critères listés ci-dessous. Ce mémoire technique sera limité à 20 pages (hors annexes fiches matériel) et rédigé conformément à la trame de mémoire technique annexée.

Chaque sous-critère est noté sur 10 et pondéré.

Le candidat est informé que l'obtention d'une note zéro à l'un des sous-critères 1 et 2 est éliminatoire et entraînera le rejet de son offre.

#### **Sous-critère n° 1 : "Méthodologie et logistique"**

Ce sous critère sera jugé au regard des éléments suivants :

- Détail des effectifs mis sur site pour répondre aux contraintes calendaires et moyens matériels

- Méthodologie d'organisation de chantier (organisation et méthodologie proposées pour assurer la gestion des équipes de travaux, les relations et coordination avec le maître d'ouvrage, la représentation aux réunions de chantier, nettoyage quotidien...)
- Mesures prises par le candidat pour limiter les nuisances, notamment pour toute intervention en site occupé
- Mesures prises en termes de sécurité sur le chantier
- Identification des contraintes particulières relevées lors de la visite le cas échéant, et moyens pour y remédier.
- Planning détaillé des travaux
- Méthodologie d'intervention en cas de la Garantie de Parfait Achèvement (les délais d'intervention, les effectifs mis à disposition pendant cette période...)

### **Sous-critère n° 2 : "Fourniture et Matériaux »**

Ce sous-critère sera apprécié au regard de la documentation technique fournie (fiches techniques, notices...):

- Caractéristiques et performance des produits,
- Nature et provenance des fournitures et matériaux (avec éventuellement références des fournisseurs correspondants),
- Conditions de garantie du matériel et matériaux.

### **Sous-critère n° 3 : "Gestion des déchets de chantier »**

Ce sous critère sera jugé au regard des éléments suivants :

- Modalités de tri et d'évacuation des déchets
- Filières de traitement identifiées, valorisation/réemploi éventuels envisagés

Chaque sous-critère sera noté de 0 à 10 en sachant que :

- 0 correspond à une offre insuffisante eu égard aux prescriptions définies aux cahiers des charges ou dans laquelle les éléments produits ne permettent pas le jugement de l'offre.
- 10 correspond à une offre apportant une plus-value par rapport aux exigences définies aux cahiers des charges et/ou par rapport aux autres offres.

Puis la note pour le critère « Valeur technique » sera obtenue selon la formule suivante :

Note = 10 x nombre de points du critère « Valeur technique » du candidat évalué / plus grand nombre de points obtenu pour le critère « Valeur technique ».

La note obtenue sur 10 sera ensuite pondérée.

### **8.2.2 - Analyse du critère « Prix » :**

Ce critère sera jugé à partir du « Prix global forfaitaire », tel qu'indiqué à l'article du document « Récapitulatif de l'offre » et selon la formule suivante :

Note = (10 x Prix le plus bas recevable / Prix du candidat).

La somme de ces résultats constitue la note finale utilisée pour le jugement des offres.

### **8.2.3 - Constatation d'erreurs ou incohérences dans l'offre du candidat - Demande de précisions :**

L'offre est établie sur la base de la définition et de la description des ouvrages, sans aucun caractère limitatif et quelles que soient les imprécisions, contradictions ou omissions que pourraient présenter ces pièces et en tenant compte de toutes les sujétions particulières pouvant en découler.

Le candidat est ainsi réputé avoir prévu, lors de l'étude de son offre, et avoir inclus dans son prix toutes les modifications et adjonctions éventuellement nécessaires pour l'usage auquel elles sont destinées.

Au cours de l'analyse, une demande de précisions du Pouvoir Adjudicateur n'a pas pour vocation de régulariser une offre ni de la faire fluctuer, mais n'a pour seule ambition que de l'explicitier.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

La présente consultation pourra faire l'objet de négociations techniques et/ou financières avec un ou plusieurs candidats.

La négociation pourra porter sur l'ensemble de l'offre ou sur des éléments précis de l'offre (quantité ; nature des prestations ; matériaux ; organisation de la prestation ; qualité ; garanties de bonne exécution du marché ; délais ; adaptation du prix aux prestations retenues...) sans que puissent être modifiés l'objet du marché et/ou ses caractéristiques principales.

La négociation sera menée via la plateforme AWS.

Toutefois, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

A la suite de l'analyse, le jugement donnera lieu à un classement des offres, par ordre décroissant des notes obtenues.

### **8.4 - Attestations liées à l'attribution**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

L'OPAC 36 impose la solution E-Attestations à l'attributaire pour le dépôt des certificats et attestations mentionnées ci-dessus.

Cette plateforme en ligne simplifie les démarches administratives obligatoires ; elle est gratuite et permet d'y déposer régulièrement les attestations en toute sécurité. Les informations permettant de se connecter seront adressées à l'attributaire du marché.

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention contre la fraude et à ce titre, du contrôle de conformité des IBAN, le titulaire complètera sur e-attestation également et au plus tard 5 jours après la notification du marché, les coordonnées bancaires de l'établissement. Une nouvelle inscription toutefois, distincte de celle réalisée pour le dépôt des attestations fiscales et sociales est nécessaire.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : [https://www.opac36.fr/les\\_marches\\_publics.html](https://www.opac36.fr/les_marches_publics.html)

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Limoges  
2 Cours Brugeaud  
87000 LIMOGES

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

TA de LIMOGES  
2 Cours Brugeaud  
87000 LIMOGES

## 10 - Clauses complémentaires

L'OPAC 36 s'est associé à la société ClearBUS, Opérateur Postal Numérique ([www.clearbus.fr](http://www.clearbus.fr)), et a mis en place, dans le cadre de ses procédures d'achats, un service d'échange de courriers dématérialisés à valeur probante.

Ainsi, les courriers informant les candidats du résultat de cette consultation leur seront envoyés à l'adresse électronique qu'ils indiqueront impérativement sur la lettre de candidature (ou DC1).

La marche à suivre pour relever le recommandé numérique : le guide correspondant est disponible sur le site web de l'OPAC 36 <http://www.opac36.fr/> rubrique « Je suis professionnel/Les Marchés publics ».

Aucun investissement en matériel n'est à réaliser, l'utilisation d'un certificat de signature électronique n'est pas obligatoire, et le déplacement à la poste pour retirer le recommandé n'est plus nécessaire.